

f

**MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA SANTE  
ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
DIRECTION DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS**

**FONDS D'ACTION SOCIALE  
POUR LES TRAVAILLEURS IMMIGRES (F.A.S.)**

**LES MODALITES DE REINSERTION DES MIGRANTS  
MAROCAINS BENEFICIAIRES DE L'AIDE AU RETOUR**

**RAPPORT DE SYNTHESE**

**Jean-Marie CHEVASSU  
Chargé de Recherches ORSTOM**

**Mars 1990**

**Institut Français de Recherche Scientifique pour le  
Développement en Coopération  
(ORSTOM)**

**C.E.D.I.D. - ORSTOM**

INV. 7720

## INTRODUCTION

Contrairement à l'immigration algérienne dont l'importance des flux migratoires en France est ancienne, l'immigration marocaine n'a véritablement commencé qu'au cours de la décennie des années 60. De 1960 à 1970, les effectifs marocains en France sont, en effet, passés de 30.000 à 170.000 personnes environ. La France cherche alors à diversifier son recrutement migratoire et privilégie la venue de Marocains et de Tunisiens par rapport aux Algériens. C'est ainsi qu'au cours de cette décennie les effectifs marocains par rapport aux effectifs algériens sont passés de 8 % à 24 %. Ce mouvement s'est encore amplifié jusqu'à la période récente puisqu'en 1982 la proportion de Marocains atteignait 61 % par rapport aux Algériens avec une population respective de 492.669 et 805.355.

Les Marocains auraient logiquement dû être relativement nombreux à bénéficier du dispositif d'aide à la réinsertion mis en place par le Gouvernement français. Mais, de 1984 à 1987, c'est 3.622 marocains qui ont été bénéficiaires de cette aide à la réinsertion ce qui représente un nombre relativement faible comparativement aux algériens qui ont été six fois plus nombreux à solliciter cette aide (rappelons, toutefois, que le rapport actifs algériens/actifs marocains est voisin de deux).

Il faut dire que la politique de l'Etat marocain n'a pas facilité la mise en place de ces mesures. En effet, l'objectif principal des autorités marocaines, jusqu'à une date récente, a été d'assurer le rapatriement du maximum d'épargne des travailleurs immigrés.

Au cours des décennies 1960-1970, l'émigration a été perçue par le planificateur marocain comme l'une des solutions au problème du chômage urbain et rural. C'est pourquoi les autorités marocaines ont favorisé une émigration durable.

A partir de 1978, le Maroc est entré dans une phase de forts déséquilibres des agrégats macro-économiques : déficit public, balance commerciale, balance des paiements. Parallèlement les transferts des émigrés sont devenus la première source de devises. En 1983, les transferts couvrent plus de la moitié des intérêts du service de la dette. Sur la période 1982-85, au moins le quart des

importations a été financée par les transferts qui représentent plus de 40 % du total des recettes d'exportations (1).

C'est dans un tel contexte que nous devons situer l'enquête auprès des travailleurs marocains ayant bénéficié d'une aide à la réinsertion qui répond au programme de recherche de la Direction de la Population et des Migrations pour 1988 (Appel d'Offre du Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale) (2).

Une grande partie des bénéficiaires de l'aide à la réinsertion est retournée durant les derniers mois de 1984 et en 1985. C'est sur un échantillon de cette population qu'a été effectuée une enquête sur le terrain, dont l'objectif consistait à déterminer ce que sont devenus les projets individuels de réinsertion économique agréés par les services de l'Office des Migrations Internationales ainsi que la manière dont s'est effectuée la réinsertion des membres de la famille.

L'enquête s'est située au niveau du migrant de retour dont elle a essayé de suivre l'évolution des caractéristiques socio-professionnelles au cours du processus migratoire (durant la migration et au retour). Dans pratiquement tous les cas, c'est le migrant chef de famille, responsable du projet de retour OMI, qui a été interviewé. L'enquête a eu lieu en général au domicile de l'enquêté.

C'est au total 207 questionnaires qui ont été remplis en tenant compte principalement des critères de répartition par région (cf. carte) et par catégories socio-professionnelles.

La structure socio-professionnelle de l'ensemble des retours et celle de l'échantillon est la suivante :

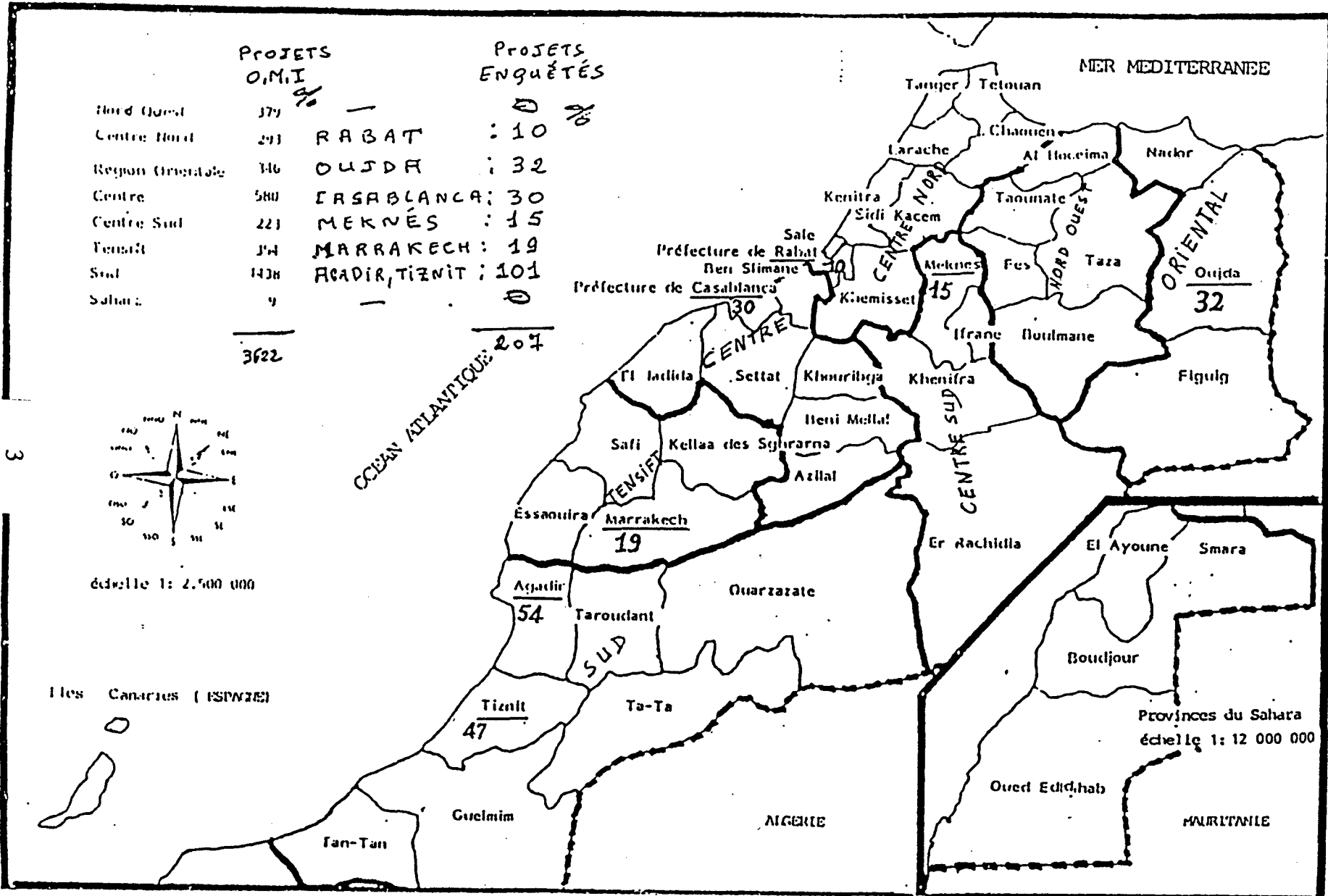
---

(1) Cf. Nathalie PARENT D'AMECOURT "Les transferts de biens et de revenus des immigrés Maghrébins vers leur pays d'origine : un exemple, les Marocains". D.E.S.S. Université de Paris X Nanterre, U.F.R. de Sciences Economiques 3ème cycle, février 1989.

(2) Pour les résultats complets de l'enquête cf. : Jean-Marie CHEVASSU et Nathalie PARENT D'AMECOURT : "Les modalités de réinsertion des migrants marocains bénéficiaires de l'aide au retour : résultats d'une enquête, perspectives et orientations". Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale, Direction de la Population et des Migrations, Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés, ORSTOM, décembre 1989.

Répartition des projets OMI  
et enquêtes par région économique

	PROJETS O.M.I. %	PROJETS ENQUÊTÉS
Nord Ouest	37%	0%
Centre Nord	29%	RABAT : 10%
Région Orientale	16%	OUJDA : 32
Centre	58%	CASABLANCA : 30
Centre Sud	22%	MEKNÈS : 15
Tenès	14%	MARRAKECH : 19
Sud	14%	AGADIR, TIZNIT : 101
Sahara	9	0
	<hr/> 3622	<hr/> 207



3

C.S.P.	Com- merce	Agri- cult.	Indus- trie	Trans- ports	Services	BTP	Autres	Total
Total retours	59,9	26,3	4,7	3,9	2,3	2,2	0,7	100
Echan- tillon	38,4	18,2	15,7	11,6	8,6	5,5	2,0	100

On voit que l'industrie, le transport, les services et le BTP ont des taux de représentativité élevés. Cette structure a été volontairement biaisée du fait que nous avons considéré qu'avec 56,6 % au lieu de 86,2 % les effectifs du commerce et de l'agriculture seraient suffisamment significatifs des problèmes rencontrés par ces professions. Par ailleurs, nous avons cherché à accroître la pondération des activités jugées à priori plus intéressantes pour le développement économique du Maroc par leurs effets sur le transfert de savoir-faire et sur la productivité.

La première partie de l'étude est consacrée à l'analyse des résultats de l'enquête.

Cependant, la question migratoire a profondément évolué depuis 1984, tant du point de vue du pays d'accueil que du pays d'origine. Et la mise en valeur de certains indicateurs socio-économiques clés paraît indispensable pour expliquer les facteurs d'attraction et de dissuasion des retours assistés. Leur prise en compte paraît fondamentale pour espérer bâtir une stratégie efficace d'aide au retour.

Aussi, pour tenter d'éclairer les responsables français chargés de la mise en place de l'aide à la réinsertion sur les perspectives de réinsertion et sur les orientations à suivre, une deuxième partie de l'étude a été consacrée à l'analyse de quelques indicateurs portant sur :

- l'évolution de la situation dans la société d'accueil,
- l'évolution de la situation dans la société d'origine.

Compte tenu des éléments analysés, nous pouvons affirmer que l'aide à la réinsertion restera limitée d'un point de vue quantitatif, mais n'en sera pas moins une solution essentielle à la question migratoire actuelle. Jusqu'à maintenant hostiles à un retour massif de leurs émigrés, les autorités marocaines commencent à être favorables à un retour qualitatif de certains de leurs ressortissants à l'étranger. C'est pourquoi, malgré la persistance d'éléments dissuasifs relatifs au pays d'origine, un certain nombre d'actions sont actuellement mises en oeuvre au

Maroc pour faciliter les conditions de réinsertion. La situation économique marocaine présente certains signes d'amélioration et les conditions d'intégration d'un projet de réinsertion dans une dynamique locale existent.

En tout état de cause, si l'on veut améliorer l'efficacité de l'aide au retour et son impact éventuel sur le développement économique du Maroc, il est indispensable d'instaurer une collaboration, un dialogue entre le gouvernement français et le gouvernement marocain.

Nous nous bornerons dans cette synthèse à analyser les résultats de l'enquête effectuée auprès des migrants ayant bénéficié d'une aide à la réinsertion, objet principal de l'appel d'offre.

L'étude a été conduite de la manière suivante :

1. La description du profil-type du candidat au retour.
  2. La genèse du projet O.M.I.
  3. Le bilan de la réinsertion professionnelle.
- Conclusion : Perspectives de retour et développement économique.

## **I - LE PROFIL-TYPE DU CANDIDAT AU RETOUR**

Au Maroc, les conditions de départ ont été encouragées par un faible niveau de développement économique qui se traduisait par des salaires relativement très bas par rapport à ceux versés dans les emplois peu qualifiés des pays industrialisés. La pression exercée par la vive croissance démographique ne laissait guère d'espoir d'amélioration rapide des revenus dans leur pays. Les études effectuées dans ce domaine montrent que les migrants étaient en grande majorité d'origine rurale et issus des régions les plus défavorisées économiquement : Sud, Région Orientale, Nord-Ouest. Au moment du départ, environ 50 % d'entre eux étaient salariés agricoles dans des conditions particulièrement pénibles, très peu rémunérés et sans aucune garantie d'emploi. Ils avaient été nombreux à avoir tenté une première réinsertion dans l'agriculture, les commerces et services de leur capitale régionale, sans grand succès et une partie se retrouvait sans activité. On comprend donc que malgré ces inconvénients, l'attrait des migrations internationales ait été si forte pour les hommes de 25-35 ans.

## 1.1 Les conditions de départ de la migration

### 1.1.1. Le niveau scolaire

Qu'il s'agisse de l'école coranique ou de l'école primaire, respectivement 48,4 % et 54,5 % déclarent ne pas avoir été scolarisés. Néanmoins, près de 60 % affirment pouvoir lire et écrire la langue arabe et 44,9 % la langue française. Ainsi, au minimum 40 % de l'effectif peut être considéré comme étant analphabète (langue arabe).

### 1.1.2. Le lieu d'origine

Au moment du départ en France, 55 % des émigrants habitaient en milieu urbain et 43 % en milieu rural.

Ceci résulte d'une migration inter-régionale avant le départ en France qui s'est surtout effectuée en faveur des capitales provinciales au détriment des douars. En effet, près de 70 % des candidats sont nés en milieu rural tandis que 44 % provenaient du milieu rural avant la migration.

### 1.1.3. Le secteur d'activité au Maroc avant le départ

Le secteur d'activité au Maroc avant le départ, présentait la répartition suivante :

- le secteur primaire représentait 41 % quasi-intégralement dans l'agriculture - élevage,
- le secteur secondaire atteignait 27 % (dont 40 % dans l'industrie-artisanat et 60 % dans le BTP),
- le secteur tertiaire s'élevait à 24 % principalement dans le commerce (le tiers environ) et les services,
- enfin, seulement 8 % étaient inactifs.

La population migrante est donc dans sa majeure partie issue d'un lieu de naissance et d'un lieu de résidence avant le départ à forte dominance rurale.

### 1.1.4. Date d'arrivée en France

La date d'arrivée en France se situe :

- entre 1951 et 1960 pour 2,4 % de l'effectif
- entre 1961 et 1970 pour 63,7 % de l'effectif
- entre 1971 et 1980 pour 33,3 % de l'effectif

C'est environ 64 % de l'échantillon qui a eu une période migratoire de 15 à 25 ans environ. Sachant que les frontières se sont relativement fermées après 1974, on peut avancer, une période migratoire moyenne de 15 ans. Pour la majeure partie d'entre eux l'aide à la réinsertion semble n'avoir fait qu'accélérer leur décision de rentrer au pays.

## 1.2 La situation au moment du retour

### 1.2.1. L'âge de l'enquêté

Il s'agit d'une population qui se caractérise par :

- peu de jeunes : 16,4 % de 30-40 ans,
- peu de personnes âgées : 18,8 % de 51-60 ans,
- 64,3 % ont entre 41 et 50 ans, c'est-à-dire une majorité dont la durée de vie active devrait être encore théoriquement de 10 ans minimum.

### 1.2.2. L'acquis professionnel

Presque tous les enquêtés ont travaillé dans le secondaire. Aucun bénéficiaire ne provient du secteur agricole qui pourtant, en France regroupe un nombre important de travailleurs marocains. Cette absence s'explique d'une part, par le fait qu'ils sont régis par un statut spécifique et qu'il s'agit le plus souvent de travailleurs saisonniers dont la demande ponctuelle persiste même en période de contraction des besoins globaux de main-d'oeuvre étrangère. On n'observe pas, non plus de travailleurs employés dans les services et le commerce, lieu privilégié de reconversion en France, pour ceux qui ont refusé l'aide à la réinsertion (1).

Rappelons que les candidats à la réinsertion proviennent essentiellement du secteur secondaire, à concurrence de 66 % dans le secteur automobile et de 7,5 % dans le BTP (d'après Infos-Réinsertion, nx 228. OMI).

---

(1) D'après le recensement général de la population, en 1982, 14 % des actifs marocains travaillaient dans le secteur primaire, 60 % dans le secteur secondaire et 26 % dans le secteur tertiaire.



La moitié de leur période de vie active s'est donc effectuée majoritairement dans les grandes entreprises ayant subi de plein fouet la récession économique et les programmes de contraction de main-d'oeuvre.

Cette main-d'oeuvre est peu ou non qualifiée. En effet, plus de la moitié de l'effectif se situe dans les catégories socio-professionnelles OS et Manoeuvre (1). Seulement un tiers a reçu une formation professionnelle au sein de l'entreprise qui n'excédait pas 6 mois et uniquement 6 % ont reçu une formation professionnelle au moment du retour qui n'était pas en relation, pour la majorité, avec l'orientation du projet OMI.

### 1.2.3. La situation familiale

96,14 % des enquêtés sont mariés. Mais seulement 30 % des candidats ont fait venir leur famille en France. Donc nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'une population qui, pour 70 % environ n'a pas été concernée par la question du regroupement familial en France et par toutes les conséquences sociologiques qu'il induit. Nous verrons par la suite que ce résultat est fondamental. Le fait que la famille soit restée au pays, a joué de manière prépondérante dans la décision de retour de l'immigré marocain.

Enfin, l'immigration familiale n'a touché qu'un tiers des candidats à l'aide à la réinsertion. La femme et les enfants sont rentrés à plus de 90 % avec le chef de famille au Maroc. Les immigrés marocains ayant leur famille en France ont relativement peu sollicité l'aide à la réinsertion. La famille installée en France constitue un facteur indéniable de frein au retour.

Les marocains ne vont pas forcément renoncer à retourner dans leur pays natal, mais cette réinsertion sera de plus en plus retardée et posera de plus en plus de problèmes à cause du regroupement familial qui a eu tendance à s'accélérer ces dernières années pour la population immigrée marocaine.

### 1.2.4. Lieu de retour

Il-y-a une forte corrélation entre le lieu de retour et le lieu de résidence avant la migration. C'est ainsi que près de 43 % de la

---

(1) D'après les "Résultats de l'enquête sur la main-d'oeuvre étrangère effectuée en Avril 1982 par le Ministère du Travail" les salariés marocains avaient la structure suivante : manoeuvre et ouvriers spécialisés 57,4 %, ouvriers qualifiés 36,5 %, employés, agents de maîtrise, techniciens et cadres 5,9 %.

population étudiée provient de la région Sud (Tiznit et Agadir) contre 49 % au retour. Pour chacune des Provinces étudiées on trouve un pourcentage de retour voisin de celui de la résidence de départ. On peut en conclure que tous les marocains sont fortement attachés à leur région d'origine et que le contact avec la civilisation industrielle n'a pas changé leur comportement.

Si la région Sud occupe une place aussi importante aussi bien au départ des migrations qu'au retour cela est certainement lié au fait que cette région était l'une des régions parmi les plus déshéritées du Maroc dans les années 1960 et antérieurement. Actuellement cette région est l'une des plus dynamiques économiquement et démographiquement.

Même si la région de retour correspond au lieu de résidence avant le départ à l'étranger, on observe une attraction très nette pour les villes. Mais, ce sont surtout les petites villes, en dehors de la capitale provinciale, qui ont le plus bénéficié du retour des migrants.

La précarité de l'emploi en France est le premier motif de demande d'aide au retour. Les mauvaises conditions de vie en France paraissent être une motivation secondaire et l'attraction des conditions économiques au Maroc négligeable. L'immigré semble avoir anticipé son retour en raison d'une déception issue surtout des gains escomptés par son travail en France. Il-y-a donc prédominance des motifs économiques de rejet de la situation professionnelle en France. Ceci s'explique par le fait que la décision initiale d'émigrer était principalement motivée par le désir d'acquérir une épargne importante en France, expliquant des sacrifices individuels tels que l'éloignement familial.

## II - LA GENESE DU PROJET OMI

Un des objectifs de l'enquête visait à déterminer le contexte socio-économique général dans lequel s'est effectuée l'aide à la réinsertion.

### 2.1 Description des projets

Nous devons préciser, avant d'étudier les résultats de l'enquête, que celle-ci a porté sur un total de 280 fiches OMI parmi les 332 sélectionnées. Les personnes non trouvées se sont élevées à 73 soit 26 % du total. Pour ce type d'enquête, un tel taux montre que la déperdition n'a pas été très forte. Il y a une présomption

pour que ces candidats au retour n'aient pas réalisé le Projet OMI ou que celui-ci ait échoué. Les résultats relatifs au devenir des projets doivent donc être interprétés en tenant compte de l'incertitude qui pèse sur le devenir de 26 % des projets initiaux.

On remarquera, toutefois, que 3 sont repartis à l'étranger 3 autres sont morts ou en prison, 4 n'ont pas voulu répondre, pour les 63 autres il n'a pas été possible de les trouver. La mise en oeuvre de nouveaux plans d'aménagement urbains dans certains quartiers ou villes, ainsi que le changement de noms de certaines rues (Casablanca) n'a pas facilité le repérage des enquêtés.

### 2.1.1 Au niveau géographique

\* Une forte prédominance des projets situés dans les Provinces Sud d'Agadir et de Tiznit, qui corrobore les résultats du premier paragraphe (la moitié des retours concerne le Sud).

\* Une attirance plus que majoritaire pour la ville (73 % du total) et principalement pour les capitales provinciales (58 % du total), qui s'explique par le poids écrasant des projets orientés vers les activités tertiaires. La Province de Marrakech est la seule qui se distingue par le peu d'attraction de sa capitale provinciale (21 % des projets) et le poids relativement important des petites villes (31,5 %) et des douars (36,8 %). L'attachement familial et la disponibilité d'un terrain et d'un logement ont constitué 80 % des raisons invoquées.

### 2.1.2 Au niveau sectoriel

La structure par activité professionnelle ressort de la manière suivante :

				<u>% réel projets OMI (rappel)</u>
<u>Primaire</u> :	18,2 %	Agriculture	18,2 %	26,3
<u>Secondaire</u> :	21,3 %	Ind. / Art.	15,7 %	4,7
		BTP	5,6 %	2,2
<u>Tertiaire</u> :	60,5 %	Commerce	38,3 %	59,9
		Transport	11,6 %	3,9
		Services	8,6 %	3,0
		Autre	2,0 %	

Bien que les projets du secondaire et du tertiaire concernent surtout les capitales provinciales, les douars demeurent un pôle d'accueil non négligeable des activités de commerce.

Ainsi, dans notre échantillon les projets OMI sont orientés pour plus de 60 % vers le tertiaire avec une prédominance des activités de commerce. Le secteur secondaire occupe une place non négligeable et dépasse même le secteur agricole. Mais, nous savons que l'échantillon a été volontairement biaisé par rapport à la structure socio-professionnelle réelle des projets OMI.

### 2.1.3. Au niveau des créations d'emplois

Si, en effectifs la création d'emplois est loin d'être négligeable puisque 111 des candidats ont employé de la main-d'oeuvre, elle concerne surtout des manoeuvres et des employés. La proportion d'aides familiaux, bien qu'importante, n'arrive qu'en troisième position. On peut admettre l'existence d'une création d'emplois de 1,16 par candidat au retour. L'absence de cadres supérieurs et techniciens (1 seul) montre le faible niveau de technicité des projets réalisés.

### 2.1.4. Au niveau de l'investissement et du financement

Nous ne possédons que très peu d'informations sur le financement de ces investissements. Nous savons, toutefois, que les bénéficiaires de l'aide à la réinsertion, qui provenaient pour la grande majorité du secteur automobile, ont le plus souvent touché entre 101.000 et 150.000 dirhams courants d'après les informations recueillies dans le fichier OMI de Casablanca <sup>(1)</sup>. On peut faire l'hypothèse que l'épargne moyenne des bénéficiaires de l'aide à la réinsertion se situe entre 150 et 200.000 dirhams. Nombreux sont ceux d'ailleurs qui signalent avoir commencé à préparer leur projet avant le retour. Ils avaient déjà investi principalement dans le logement et un local professionnel. L'aide leur a permis d'acquérir le matériel ou le fonds de roulement pour démarrer leur projet ou lui garantir une meilleure chance de réussite.

### 2.2.1. Relations secteur d'activité en France, secteur d'activité au Maroc

L'absence de corrélation entre activité en France et activité au Maroc se retrouve dans l'évolution du statut socio-professionnel des

---

(1) En 1984-85 le taux de change du dirham était approximativement à parité par rapport au dirham tandis que le taux est actuellement de 1 FF = 1,35 DH.

travailleurs marocains à l'étranger (TME) de retour au Maroc : majoritairement OS et OQ en France, donc salariés peu qualifiés, les enquêtés sont à plus de 76,3 % chefs d'entreprise ou propriétaires au Maroc. Le travailleur de retour, aspire au statut d'indépendant, signe de promotion sociale.

#### 2.2.2 Relations entre secteurs d'activité au Maroc avant le départ et au retour

Par contre, il existe une certaine correspondance entre les secteurs d'activité au Maroc avant le départ et au retour.

Il semble donc que le secteur d'origine influe plus que le secteur d'emploi en France. Mais cette constatation ne doit pas occulter la prédominance des projets du tertiaire quel que soit l'origine sectorielle. Alors que plus de 35 % provenaient du secteur agricole, ils ne sont plus que 17 % lors du retour. Ainsi, le commerce qui ne concernait que 8,7 % de l'activité avant l'émigration en France, occupe la première place avec 38,6 % des intentions de projet lors du retour dans notre échantillon (60 % de l'ensemble des projets de réinsertion).

Enfin, l'influence professionnelle du séjour en France, a peu d'impact, à priori sur l'orientation du projet OMI. Néanmoins, la préférence manifeste pour les activités tertiaires et indépendantes peut être le signe d'un rejet du statut détenu en France.

Si on se place dans la logique des migrants, qui pour la plupart espèrent pouvoir subvenir à leurs besoins dans une période de 10 à 15 ans grâce au revenu procuré par leur retraite française, il serait inutilement risqué d'investir dans des activités innovatrices dont ils n'ont nullement acquis les compétences indispensables pour leur création et leur gestion.

#### 2.2.3 Facteurs d'orientation géographique

L'enquêté crée son projet dans la province où il résidait avant émigration en France. Le premier motif de localisation est de retourner près de sa famille. Il y a donc prédominance des motifs d'ordre individuel et familial. Seules les activités de l'industrie/artisanat et du commerce semblent avoir été créées compte tenu d'un milieu favorable à l'activité et peuvent être considérées comme influencées par des facteurs économiques extérieurs.

### III - BILAN DE LA REINSERTION PROFESSIONNELLE

Bien que le recul n'excède pas 4 ans, nous pouvons néanmoins dégager certaines conclusions sur l'état actuel de la réinsertion professionnelle.

### 3.1 Critères de réussite

*Y a-t-il poursuite de l'activité professionnelle ou non ?*

Nous avons constaté qu'une part non négligeable des projets OMI envisagés au départ n'ont pas été réalisés. Sur notre échantillon de 207 enquêtés, nous avons eu 129 réalisations ce qui représente un taux de 62,3 %. Si l'on tient compte du fait qu'un pourcentage élevé de "non-trouvés" n'a pas dû réaliser de projet, on peut estimer à 50 % le taux de réalisation effective des projets OMI.

Par rapport à la volonté de départ, c'est dans l'agriculture que le taux de réalisation du premier projet a été le plus élevé avec 79 %, suivi par les services (cafés, restaurants, coiffeurs...) avec 77 %, le commerce 64 % et l'industrie-artisanat-BTP 59 %. Le transport a le taux le plus faible, 32 %.

Au niveau des provinces, c'est Tiznit qui arrive largement en tête des projets ayant eu un début de réalisation avec 74 %, suivi par Casablanca 66 %, Oujda 62,5 %, Agadir 59 %, Marrakech 58 %, Meknès 53 % et Rabat 30 %.

Cependant, l'enquête ayant été effectuée en 1989, soit environ trois ans après le retour des migrants, on constate que 31 projets réalisés ont été abandonnés soit un taux d'échec de 24 %.

Le pourcentage d'échecs n'est pas le même selon les professions et les régions :

- les abandons sont rares dans l'agriculture (6,6 %) mais beaucoup plus importants dans l'industrie-artisanat, commerce et services (environ 30 %),
- les échecs sont les moins nombreux dans la région Sud (17 % à Agadir - Tiznit) dans les zones à dominante rurale (30 % à Oujda - Marrakech) par contre 50 % des projets réalisés à Casablanca ont été abandonnés.

Au total c'est 47 % des projets OMI qui continuaient à fonctionner au moment de l'enquête.

Il semble que les difficultés rencontrées par ceux qui voulaient s'implanter dans les grandes villes Casablanca ou Rabat sont liées :

- à la contrainte financière, compte tenu de la concurrence locale et du prix élevé des terrains et de la construction. Le montant de l'aide

s'avérait insuffisant pour faire démarrer et réussir les projets choisis,

- au manque de formation professionnelle adaptée au profil des professions retenues,
- aux tracasseries administratives et douanières qui n'ont pas permis d'obtenir les agréments, licences ou autorisations d'importations nécessaires à la réalisation des projets. L'administration est peut-être plus exigeante au niveau des qualifications professionnelles, à moins qu'il ne soit plus difficile de faire exercer les influences relationnelles pour obtenir les autorisations dans ces capitales ?

A l'inverse dans les Provinces à dominante rurale, c'est plutôt le faible pouvoir d'achat local qui semble être responsable des échecs. Le marché est insuffisant pour les projets qui s'écartent des normes traditionnelles, tandis que les revenus resteront faibles pour ceux qui chercheront à imiter les professions les plus courantes.

Nous avons aussi pu constater que :

- d'une part, lorsque le projet prévu dans la fiche OMI n'a pas été réalisé ou a échoué il a été le plus souvent remplacé par un autre projet puisqu'il y a 79 nouveaux projets dans ce cas, ce qui représente 38 % des migrants,
- d'autre part, une partie non négligeable a réalisé, et continue à mener de front, un deuxième projet : 21 personnes soit environ 10 % des migrants,
- enfin, au niveau des Provinces, il n'y a pratiquement pas de différence.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête montrent que :

- 14,5 % des enquêtés avouent un échec total au point de vue professionnel, puisque 30 chefs de famille déclarent n'avoir aucun revenu régulier (ou jugé minimum vital par l'intéressé). Ces cas sont dramatiques et nombreux sont ceux qui souhaiteraient pouvoir retourner en France.
- L'agriculture avec 23 % et le commerce avec 41 % des projets ont légèrement augmenté leur poids comparativement à l'intention de départ, respectivement 18,2 et 38,4 %. Les migrants sont donc logiques en choisissant à 86 % ces deux secteurs dans les demandes d'aide au retour.

- L'industrie-artisanat-BTP avec 15 % au lieu de 21,2 % d'intentions de départ est un secteur où les échecs sont nombreux et l'attrait une fois sur place est relativement faible. Le transport à un degré légèrement moindre se trouve dans le même cas.

Le degré de satisfaction du promoteur quant à son retour au Maroc

A la question "par rapport à votre niveau de vie en France, estimez-vous que" - les réponses sont les suivantes :

- vous vivez mieux	66	.....	31,9 %
- il n'y a rien de changé	22	.....	10,6 %
- vous vivez un peu moins bien	76	.....	36,7 %
- vous vivez beaucoup plus mal	43	.....	20,8 %
	<hr/>		
	207	.....	100,0 %

Bien que 31,9 % semblent très satisfaits de leur retour, près de 50 % ne voient pas de changement important dans leur niveau de vie et considèrent plutôt qu'ils vivent un peu plus mal. Si l'on rappelle que l'aide à la réinsertion fut plutôt considérée comme une contrainte issue d'une rupture obligée dans l'objectif et la durée migratoire à l'étranger, on peut considérer le fait que 20,8 % seulement déclarent "vivre beaucoup plus mal" soit un signe encourageant. Cette catégorie de personnes concerne principalement ceux qui ont déclaré n'avoir aucun projet en fonctionnement.

Cependant, le signe le plus évident de réussite de la réinsertion professionnelle réside dans la durée de vie de plus de 70 % des projets qu'ils soient initiaux ou non. Même s'il s'agit d'activités, indépendantes et de petite taille, le retour des travailleurs enquêtés ne vient pas gonfler même à la marge, le poids des inactifs.



## 3.2 Facteurs de réussite

*Quels ont été les facteurs déterminants de cette volonté de réinsertion productive ?*

### 3.2.1 Influence de la politique d'aide à la réinsertion

Elle a entraîné le retour anticipé de 47 % des enquêtés. Parmi ceux qui étaient décidés à rentrer sans l'aide à la réinsertion certains avaient déjà commencé à réaliser un projet au Maroc par l'intermédiaire d'un frère ou autre parent, tandis que d'autres ont été poussés par des contraintes familiales (décès d'un proche, éducation islamique des enfants) ou tout simplement ne supportaient plus les conditions de vie en France (racisme, isolement). Alors que l'intérêt de ce dispositif était de contribuer à une réinsertion professionnelle du candidat, la quasi-totalité de l'échantillon n'a reçu aucune formation spécifique.

Ainsi, seul l'aspect financier de ce programme a été pris en compte lors du retour.

### 3.2.2 L'influence des variables socio-économiques liées au milieu d'origine

#### Facteurs environnementaux

Nous avons déjà vu que les migrants retournent dans leur quasi totalité dans leur Province d'origine. Par contre les motifs d'orientation sectorielle des seconds projets dénotent une préparation et une recherche d'efficacité économique croissante. Les deux facteurs dominants concernent l'utilisation de capitaux disponibles et l'existence d'un marché potentiel local. Ainsi, même si les notions de débouchés nationaux et encore moins internationaux sont inexistantes, ces résultats peuvent présager de l'intégration de l'entreprise dans une dynamique locale qu'il conviendrait d'approfondir ultérieurement. Cependant ces activités restent traditionnelles et largement axées sur le tertiaire. Ainsi, aucun des candidats ayant poursuivi son projet initial ne ressent un besoin de formation tant technique que de gestion.

### 3.2.3 L'influence des variables socio-économiques individuelles sur la réussite de la réinsertion professionnelle

Le niveau d'instruction du candidat n'est pas corrélé avec la réussite ou non du projet, qu'il ait suivi l'école coranique ou l'école primaire.

Il semble que la variable déterminante du retour et de la réussite de la réinsertion professionnelle réside dans le fait que le candidat avait émigré seul, en laissant sa famille au Maroc. C'est pourquoi notre enquête a révélé peu de difficultés de réinsertion sociale liées à la famille. Ainsi, les motifs familiaux d'abandon du projet ne représentent que 1,4 %.

### 3.3 Les obstacles à la réussite de la politique d'aide à la réinsertion

On observe une nette prédominance des obstacles d'ordre économique par rapport aux difficultés de réinsertion sociale. Pourtant certains aspects relatifs à la famille, bien que secondaires méritent d'être soulignés.

#### 3.3.1 Les difficultés de réinsertion de la famille

Elles ne concernent qu'un tiers des enquêtés. Alors que la famille est en général bien accueillie lors du retour, les difficultés proviennent surtout de la scolarisation de l'enfant (14 % dans les familles enfants rentrés). Ceci explique, la mise en place par les autorités, d'écoles de réadaptation destinées aux enfants ayant suivi un cycle d'études en France. Une école de ce type fonctionne à Agadir et a obtenu de très bons résultats. Une seconde école va être ouverte à Tanger, toujours sous l'égide de la Banque Populaire.

Au second plan, les familles concernées regrettent le niveau de protection sociale et d'infrastructures médicales françaises. Ainsi, un des facteurs les plus dissuasifs de la décision de retour au Maroc, persiste comme élément de déception pour les candidats à l'aide à la réinsertion. Cela est dû au fait qu'ils ne perçoivent plus d'allocations familiales, et qu'étant profession indépendante, ils ne bénéficient plus des remboursements de soins de la sécurité sociale et des droits à la retraite.

Mais ces difficultés d'ordre familial, restent secondaires par rapport aux obstacles économiques auxquels nous allons maintenant nous intéresser et qui sont de deux ordres : financier et institutionnel. En effet, si le revenu procuré par le projet de réinsertion est substantiel, il leur permettra de résoudre dans de bonnes conditions leur problème social.

#### 3.3.2 Obstacles d'ordre institutionnel

Quel que soit l'enquêté, les relations avec l'administration sont perçues à près de 10 % comme un obstacle à la création du projet.

Ainsi, les motifs d'abandon relatifs aux relations avec l'administration mettent en avant les difficultés pour obtenir un agrément ou une licence et la complexité des relations avec les douanes pour importer leur véhicule et leurs biens d'équipements.

Il semble finalement, que la complexité des relations avec les institutions, soit pour le travailleur de retour, un facteur de réticence vis-à-vis de toute aide provenant des autorités publiques. Il serait important de savoir s'il ne s'agit pas plutôt d'un problème de communication et de décentralisation des informations.

Ceci dit, l'obstacle majeur reste d'ordre financier.

### 3.3.3. L'obstacle incontournable est d'ordre financier

Pour plus de 26 % des enquêtés, le revenu du travail local est insuffisant. Ce sentiment de déception persiste ou augmente pour 82 % des candidats. Ainsi près de la moitié de l'échantillon considère qu'il vit moins bien qu'en France.

Cette situation est notamment dûe à la difficulté d'accès aux emprunts. En effet, le système bancaire local favorise les prêts immobiliers et reste réticent aux crédits à la création d'entreprise, plus risqués. Pour accéder à ces crédits, ils doivent fournir des hypothèques ou garanties à la portée de peu de migrants à moins qu'ils ne trouvent un associé crédible. Le travailleur marocain reste donc contraint à favoriser l'autofinancement ce qui limite ainsi les possibilités d'extension de son entreprise.

Ainsi, les possibilités de reconversion professionnelle sont finalement assez limitées. Même dans les cas considérés comme réussis, les investissements restent faibles et expliquent certainement la prédominance des activités de commerce alors que les plus productives sont agricoles et industrielles (artisanales). Les activités de commerce permettent d'obtenir un revenu régulier tout en évitant les problèmes d'approvisionnement et de main-d'oeuvre mais surtout permettent un financement minime et une rentabilité rapide quoique limitée.

## Conclusion : Résultats de l'aide à la réinsertion :

L'enquête permet de porter le jugement suivant sur le résultat:

- En ce qui concerne l'obligation pour le candidat de présenter un projet de réinsertion et donc d'envisager un nouvel avenir professionnel, on peut considérer que c'est un succès puisque environ 85 % des migrants interrogés poursuivent un projet (celui envisagé initialement ou non), dont 10 % qui mènent simultanément au moins deux projets. Ce taux doit être, toutefois, minoré par le fait que parmi les 73 migrants non trouvés une partie non négligeable n'a pas dû réaliser de projets.

On peut admettre que la réinsertion ne pose pas de grave problème professionnel, social et familial à environ 70 % des personnes aidées, ce qui constitue un net progrès par rapport aux résultats constatés par les enquêtes antérieures ayant touché les retours spontanés et où l'on constate que le taux d'inactifs est nettement plus fort.

On peut donc s'étonner que les demandes d'aide à la réinsertion de la part de marocains se soient taries depuis 1987. C'est que pour les 30 % qui ressentent la situation de retour comme un échec l'avenir est très sombre dans un pays où le chômage atteint un taux proche de 20 % si l'on tient compte du chômage partiel, et où les salaires sont inférieurs à plus du cinquième par rapport à ce que le migrant était habitué à toucher. En plus de la déchéance personnelle, l'avenir de la famille est compromis (96 % sont mariés). C'est alors que la nécessaire restitution des titres pour pouvoir bénéficier de l'aide à la réinsertion est très mal ressentie. Nombreux sont ceux qui ont déclaré : "Dites à ceux qui sont en France de ne pas rentrer". On connaît l'efficacité du "téléphone arabe" pour voir ce que de tels discours peuvent exercer sur les travailleurs se posant la question du retour.

En ce qui concerne la volonté d'aider le pays de retour, les résultats sont peut-être moins significatifs dans la mesure où les projets restent concentrés dans les activités de commerce et de services. L'immigré privilégie plutôt les activités traditionnelles et de petite taille et son souci d'innover n'entre guère dans ses aspirations personnelles. Le séjour prolongé à l'étranger (15 ans en moyenne) n'a pas modifié le comportement productif du migrant contrairement à notre hypothèse de départ. Ceci s'explique notamment par le fait que l'aide au retour relève d'un processus extrêmement sélectif qui touche en majorité des bénéficiaires de

plus de 40 ans, qui proviennent principalement de l'industrie et du BTP, dont la proportion d'O.S. et d'O.Q. est élevée, donc la plus exposée à la précarité de l'emploi en France liée à la restructuration en cours du système industriel.

Si l'on veut améliorer le processus de réinsertion dans l'intérêt économique du pays de retour, il est indispensable de pouvoir travailler en collaboration étroite avec les autorités locales de ce pays.

## CONCLUSION GENERALE

### Perspectives de retour et Développement Economique

Si l'on en juge par l'ampleur des facteurs dissuasifs, émanant tant du désir d'intégration dans le pays d'accueil que d'un environnement économique marocain jusqu'à aujourd'hui défavorable et inadapté, il est certain que les retours resteront quantitativement limités.

Il n'en demeure pas moins que la politique d'aide à la réinsertion reste une solution envisageable et souhaitée par une catégorie de migrants, prête à anticiper son départ afin de créer un projet productif.

Cette solution, bien que marginale, peut constituer un élément de coopération bilatérale.

Une telle orientation, nécessite impérativement l'adhésion du pays d'accueil, du pays d'origine et du migrant lui-même. Alors que jusqu'à aujourd'hui, le dispositif d'aide à la réinsertion relevait plus d'un objectif de régulation du marché du travail français et n'obtenait pas les faveurs des autorités marocaines, il semble au contraire, actuellement, que la voie s'ouvre vers cette adhésion indispensable des trois acteurs en question.

1. La France, consciente du relatif insuccès quantitatif de l'aide à la réinsertion, s'attache désormais à en accroître l'aspect qualitatif afin d'en faire un outil d'aide au développement.

2. Les résultats de notre enquête montrent que même si la population séduite par l'aide à la réinsertion figure parmi les plus défavorisés au niveau de la qualification, elle témoigne néanmoins d'une volonté entrepreneuriale.

Aussi est-il intéressant de rappeler quels sont les obstacles majeurs à la réussite du retour assisté, perçus par le TME ayant bénéficié de l'aide à la réinsertion afin d'en tenir compte dans l'amélioration des dispositifs actuels.

#### Obstacles à la politique d'aide à la réinsertion.

Ils sont de deux ordres : financier et institutionnel. Plus que l'insuffisance des revenus, l'inadaptation de l'intermédiation financière reste un élément défavorable à la création du projet.

Les enquêtés ont d'autre part, souvent décrié les difficultés souvent insurmontables des rapports avec l'administration : obtention d'une licence, complexité des rapports avec les douanes, problème d'information, de soutien logistique et de communication.

#### Propositions des TME ayant bénéficié de l'aide à la réinsertion.

- a) Réadaptation de l'intermédiation financière : outre une hausse de la prime, les TME préconisent un échelonnement dans la perception des droits (mensualisation des droits à la retraite) et l'accès à des crédits plus avantageux.
- b) Réduction des tracasseries et des blocages administratifs.
- c) Meilleur appui logistique et formation adaptée.
- d) Ils proposent également un délai plus long dans la préparation du projet. A ce niveau, rappelons que les autorités françaises étudient actuellement les possibilités d'assouplissement de la procédure. La commission SAINJON, envoyée par M. ROCARD au Maroc en 1989 propose même, d'instituer un retour provisoire, sans restitution immédiate des titres de séjour. Ceci, permettrait éventuellement d'éviter des départs précipités voués à l'échec et au retour clandestin en raison d'un projet de réinsertion insuffisamment préparé. Bien que ce projet soit loin de réunir l'adhésion générale, il témoigne néanmoins de la volonté gouvernementale française d'améliorer et de réadapter la politique d'aide à la réinsertion aux aspirations des TME concernés.

En dernier lieu, l'évolution récente du climat économique et du discours des autorités marocaines témoignent d'un nouvel intérêt porté au retour productif qui, de toutes les manières restera limité.

#### 3. Regain d'intérêt marocain porté au dispositif français d'aide à la réinsertion.

Face à la pression des retournements de conjoncture, le Maroc s'avère contraint à redéfinir sa politique migratoire. Les flux financiers de l'émigration baissent de manière apparemment inéluctable et ne peuvent plus constituer l'objectif majeur de la stratégie migratoire. Par ailleurs, le Maroc sait désormais qu'il n'assistera pas à un retour massif de ses émigrés. Conforté par l'amélioration relative de sa situation économique, il semble plus ouvert au retour productif de certains de ses ressortissants à l'étranger.

L'évolution de l'attitude des autorités marocaines touche trois domaines : législatif, économique et social et répond en grande partie aux souhaits des TME.

#### Au niveau législatif

- Institution d'une cellule unique pour l'accueil des TME afin de veiller à l'application des droits sociaux et juridiques et d'étudier notamment les problèmes les concernant au niveau des douanes dont les procédures sont simplifiées en cas de retour définitif (franchise totale pour le déménagement et les cadeaux et pour le matériel et outillage usagé jusqu'à 75.000 DH).
- Renforcement des structures d'accueil au sein des Ministères.

#### Au niveau économique

- Facilités bancaires : possibilité d'ouvrir un compte bancaire en dirhams convertibles avec un apport de 50.000 DH au lieu de 500.000 DH.
- Création de la Fondation Bank Al Amal en mars 1989, dont le but est d'encourager par des crédits, des services et des facilités d'investissement des TME de retour au Maroc. Elle a donc pour rôle de prendre, sous quelque forme que ce soit des participations dans les entreprises à qui elle consent donc des prêts participatifs. Elle peut d'autre part, se porter caution, recevoir et gérer tout dépôt d'une durée supérieure à un an. Parallèlement est créée une société de caution mutuelle, Dar Ad Damane destinée à garantir les prêts consentis par la Bank Al Amal. Cette couverture s'avère indispensable en raison des risques relativement importants des prêts participatifs par rapport aux concours classiques proposés dans les autres organismes financiers.
- Equipement, à titre expérimental à Agadir, Marrakech et Kouribga de quartiers industriels intégrés comprenant des logements et des unités industrielles concédés préférentiellement aux TME.
- Projet de création d'un Fonds d'Investissement destiné à soutenir les investissements productifs des TME et à les orienter vers la création de PME.



### Au niveau social

Création de la Fondation Hassan II destinée à entretenir les liens sociaux et culturels entre les TME et leur pays d'origine. A ce titre, sont créées des écoles au Maroc, pour les enfants de migrants, afin d'atténuer les problèmes de réintégration sociale en cas de retour.

#### 4. Orientations souhaitables

Compte-tenu du regain d'intérêt porté aux retours et aux investissements productifs, qui doivent être considérés comme un outil de coopération et d'aide au Développement, il semble souhaitable d'intensifier les axes d'action suivants :

- identifier les besoins non satisfaits de l'économie marocaine,
- créer une société d'investissement mixte dans des projets productifs (PME/PMI, zone industrielle).
- étudier les moyens d'améliorer les conditions sociales et familiales des migrants de retour (problèmes de scolarisation notamment),
- donner une formation adaptée et permettre un suivi des projets de retour,
- créer une ligne de crédits d'équipement pour les projets retenus par la Commission Mixte,
- créer un centre d'accueil en relation avec les Banques privées, l'Office du Développement Industriel, les chercheurs, les Ministères Techniques chargés de fournir les informations économiques, sociales et techniques indispensables à la sélection, au montage et au suivi des projets,
- permettre aux TME de disposer du temps nécessaire pour préparer leur projet de réinsertion.

-----